

CERTIFICAT D'APTITUDE À PARTICIPER À L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (CAPEFE)

Présentation

QU'EST CE QUE C'EST ?

Le CAPEFE atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour :



La participation à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger.



La maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères.



La connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales (le cas échéant).

Le CAPEFE est délivré par les INSPÉ.
(Référence : Arrêté du 4 février 2020)



La certification est ouverte aux étudiants inscrits en 1^{ère} ou 2^{ème} année des masters MEEF ou toute autre mention, aux personnels enseignants et d'éducation titulaires ou non de l'enseignement public, en France et à l'étranger.

Une formation de 30h conçue selon un modèle hybride ou 100% à distance.



DOMAINES DE COMPÉTENCE CERTIFIÉS PAR LE CAPEFE

- Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français
- Pratiquer des langues étrangères (niveau B2)
- Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger



ÉPREUVES DE CERTIFICATION



- Épreuve écrite obligatoire (2 heures)



- Épreuve orale obligatoire (1 heure)
- Épreuve orale facultative portant sur une LV2 : entretien à distance sur un thème en rapport avec l'apprentissage des langues ou l'éducation (allemand, italien, espagnol, russe)